



**MAIRIE
DE
CASTELNAU DE GUERS**

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 27 juillet 2022 à 19h00
Salle du Conseil Municipal

- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : CAHM - ACCEPTÉE
- DEMANDE DE SUBVENTION : VOIE DOUCE CHEMIN DU L'AVENTIN - ACCEPTÉE
- AIDE FINANCIERE FAIC 2022 : CREATION DE DEUX BUREAUX MAIRIE - ACCEPTÉE
- TAXE D'URBANISME : demande remise pénalités et intérêts de retard - REFUSÉE
- SUBVENTION 2022 : RASED - ACCEPTÉE
- AIDE FINANCIERE PETIT PATRIMOINE CAHM - ACCEPTÉE
- 8000 ARBRES : CONSEIL DEPARTEMENTAL - ACCEPTÉE
- DIVERS : REUNION DU 13/09/2022 Elaboration PADD avec les personnes publiques associées

Le Maire

Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr<<http://www.cnil.fr>>).